

Nom et coordonnées de l'école : Ecole élémentaire Commune : Sauveterre-de -Guyenne	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2ème TRIMESTRE Date : 21/03/2024
---	--

Circonscription de La Réole

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : Emmanuelle Touraille

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale :

Equipe enseignante :	Mme Touraille, Mme Caverivière, Mme Lopez, Mme Lobre, Mme Guiral, Mme Juillard, Mme Levionnais, M. Nonier
Le maire ou son représentant :	M. Miqueu (maire), Mme Senamaud (adjoint au maire)
DDEN :	
Représentants des parents d'élèves :	Mme Morin, Mme Beney Séral, Mme Marsalet, Mme Pin, Mme Bournerie, Mme Llopez, M. Robert, Mme Malambic, Mme Lendormi
Invités (personnel municipal,...) :	M. Claverie (responsable pôle éducation sport à la mairie)

Excusés : Mme Bazzani, Mme Rubeck, Mme Lumeau, Mme Bernede,

Début du conseil d'école : 18h15

Secrétaire de séance :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'école du 14 novembre 2024 à l'unanimité.

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève :

Les dispositifs d'aide ont été présentés lors du conseil d'école précédent : PPRE, PPS, PAP, PAI, APC

Stages de réussite : à voir pour le mois de juillet (sûrement un enseignant volontaire)

Le maître à dominante pédagogique du RASED de Sauveterre est intervenu durant la période 3 pour quelques élèves de toutes les classes.

L'enseignante spécialisée à dominante relationnelle du Rased de La Réole intervient dans l'école avec l'accord de l'inspecteur : travail sur le climat de classe avec la classe de CP-CE2 et la classe de CE1 (ateliers de coopération) et ateliers « empathie » avec un petit groupe d'élèves.

b) Présentation des dispositifs de la protection de l'enfance

Le cadre réglementaire relatif à la protection de l'enfance

Article 434-1 du code pénal	Article 434-3 du code pénal	Article 40 du code pénal	Article 26 Loi du 13 juillet 1983
Obligation à quiconque, ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, d'en informer les autorités judiciaires ou administratives	Oblige quiconque ayant connaissance de privations ou de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de 15 ans, ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, à en informer les autorités judiciaires ou administratives	Oblige les fonctionnaires de l'éducation nationale à transmettre sans délai au procureur de la république tout crime ou délit dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs	Impose le devoir de discrétion à tous les fonctionnaires.

Loi du 4 mars 2002 sur l'Autorité Parentale

Les parents sont les premiers responsables et protecteurs de l'enfant.

Les parents sont informés et associés à toutes démarches concernant leurs enfants sauf compromission de l'intérêt de l'enfant.

Les lois du 5 mars 2007 n°2007-293 et du 14 mars 2016 n°2016-297 réformant la protection de l'enfance affirment le rôle central du Président du Conseil Départemental qui se voit confier la coordination des actions menées autour de l'enfant. Elle clarifie la ligne de partage entre les deux grands pôles d'interventions :

1. L'intervention administrative

Le Conseil Départemental, pivot du dispositif, est chargé de recueillir, d'évaluer et de traiter toutes les **informations préoccupantes**, quelles qu'en soient leur provenance, relatives aux mineurs en danger ou susceptibles de l'être, en les centralisant au sein d'un lieu unique : **La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)**.

2. L'intervention judiciaire

La loi réserve ce mode d'intervention lorsque la situation de l'enfant comporte une **notion de péril imminent ou d'infraction pénale**, nécessitant une **protection judiciaire** sans délai.

Le protocole départemental d'accord relatif au recueil, au traitement, et à l'évaluation des informations préoccupantes et des signalements concernant les mineurs en danger ou en risque de l'être définit les circuits de transmission et d'évaluation des écrits relevant de la protection de l'enfance, (cf. fiche 5).

Circuit de transmission d'une situation d'enfant en danger ou en risque de danger

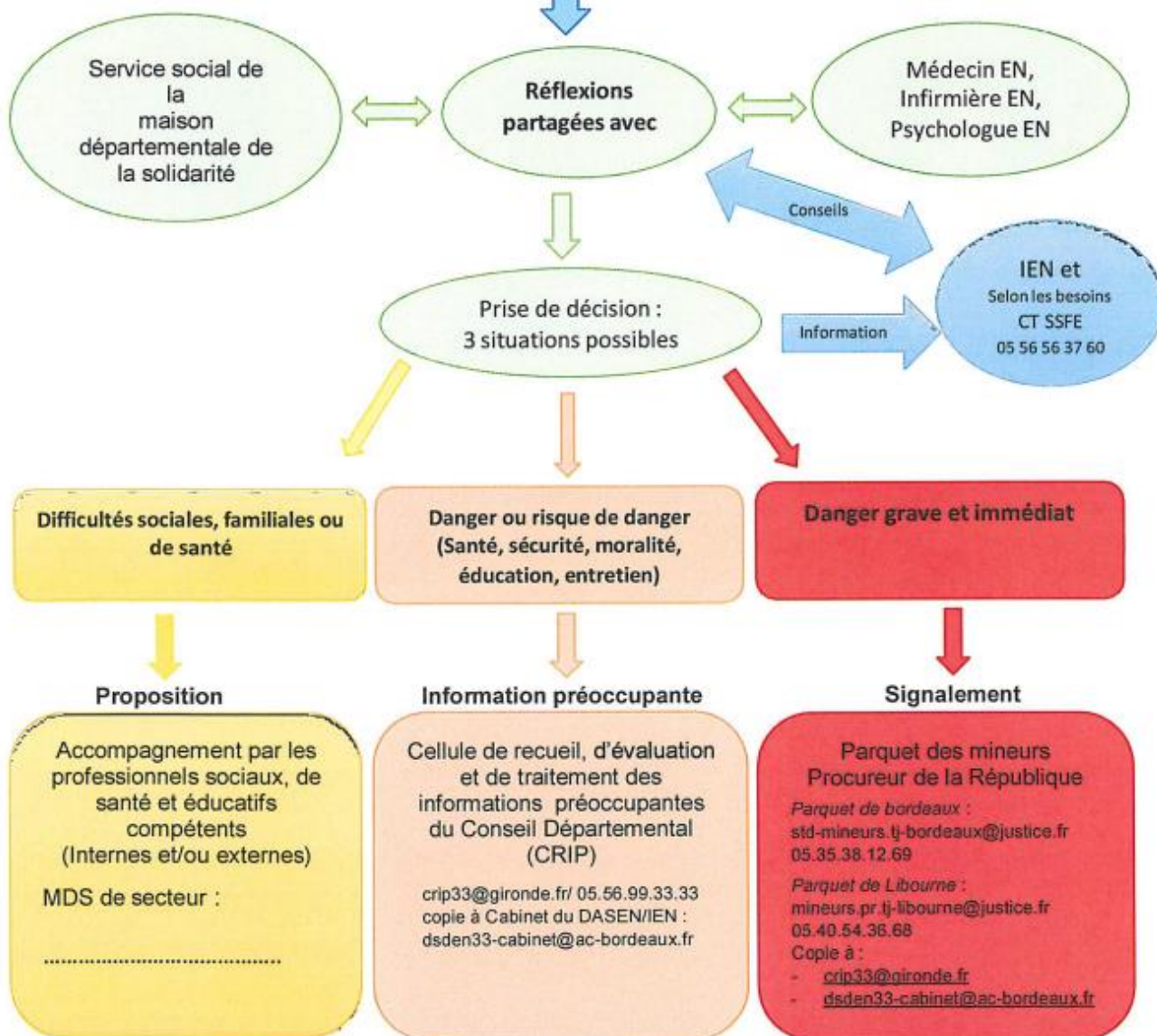
PREMIER DEGRE

REPERAGE

Personnels de l'école / ou personnels extérieurs intervenant dans l'établissement



Le Directeur d'école



Les parents ou responsables légaux sont associés à la réflexion à toutes les étapes et informés de la transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement concernant leur enfant sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

M. le Maire soulève le problème du manque de coopération entre les différents acteurs.
Il encourage les échanges d'informations permanents entre tous les partenaires qui travaillent sur la dimension sociale (Conseil Départemental inclus) afin d'agir en amont sur ces enjeux et trouver des solutions.

c) Bilan des évaluations nationales (3^{ème} semaine de septembre)

Evaluations CM1 :

Elèves peu investis, résultats hétérogènes, assez moyens.

Indications / points particuliers à travailler : la compréhension de textes.

Evaluations CE1 :

Le fait d'être chronométré a ajouté du stress et engendré quelques échecs.

Disparité entre les activités à consignes lues par l'enseignante et celles où les consignes devaient être lues en autonomie.

Evaluations CP :

Complexe pour les élèves d'être évalués dès la sortie de la maternelle ; passation chronométrée anxiogène.

Résultats très moyens, notamment en connaissance des lettres, manipulation des phonèmes, compréhension orale de phrases. Ce constat a permis de reprendre toutes ces compétences et les évolutions ont été notables.

II) Projets et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

- Projets de classe :

Cycle 2 :

- CP (classe de Mme LOBRE) :
Sortie au moulin de Porchères le 31/05 : 3 ateliers sur la journée – Visite du moulin - Fabrication de pain – Visite de l'écluse
- CP-CE2 (classe de Mmes TOURAILLE et AT) :
Projet théâtre avec l'OCCE : travail sur une pièce de théâtre avec une actrice. Restitution prévue le 17/05 au Cuvier à Artigues-près-Bordeaux.
- CE1 (classe de Mme LEVIONNAIS) :
Journée à Bordeaux le 02/04 (séance de découverte du patin à glace le matin ; visite du CAPC musée d'art contemporain l'après-midi)
Semaine de la presse : fabrication d'un journal afin de réinvestir le travail initié avec l'Unicef
Sortie envisagée à l'atelier du miel (La Réole) sur une demi-journée le 27/06
- CE1-CE2 (classe de Mme LOPEZ) :
 - Correspondance avec classe québécoise en cours
 - Journée à Bordeaux le 02/04 (séance de découverte du patin à glace le matin ; visite du CAPC musée d'art contemporain l'après-midi)
 - Journée « Tournée des moulins » le 20/06 : visite du moulin à vent de Cussol (Verdelais) le matin ; moulin à eau de Pinquet (St Félix de Foncaude) l'après-midi.
 - Elevage en classe prévu à partir de fin avril

Cycle 3 :

- Intervention de l'infirmier sur la puberté : une partie de l'intervention sera mixte, une autre partie ne concernera que les filles afin de libérer la parole.
- Permis internet fin mai – début juin. Préparation en collaboration avec la gendarmerie.
Les sessions sont généralement bien investies par les élèves qui se sentent très concernés.

CM2 : Journée handicap en collaboration avec le collège, avec diverses activités de sensibilisation, prévue le 17 mai.

- CM1-CM2 de Mme Juillard et de Mme Guiral :

Projet en sciences sur l'espace : sortie à la Cité de l'espace (Toulouse) le 21/05 sur la journée.

3 ateliers sont prévus : Planétarium (système solaire) / Rendez-vous Lune (expériences sur la gravité) / Cinéma 3D (immersion dans l'espace)

Ulis :

Le projet BD s'est bien déroulé. Les élèves n'ont malheureusement pas obtenu de prix.

• Actions communes :

- UNICEF en résidence : divers projets en arts visuels, encadrés par une artiste et divers ateliers encadrés par des bénévoles de l'Unicef (ateliers de sensibilisation aux droits de l'enfant, ateliers d'écriture, ateliers créatifs)
- Semaine de la nature : des ateliers sont en cours d'élaboration
- Journée premiers secours le 07/05 organisée par la FCPE (co-financement FCPE-Mairie + mise à disposition de 2 agents municipaux pompiers assistants de prévention) : projection d'un film (Vaillante), ateliers cycle 2 le matin, pique-nique et ateliers cycle 3 l'après-midi. Goûter offert pour clôturer la journée.
- Randonnée de fin d'année : date à confirmer : 2/07 (ou 04/07 en cas de repli) au Castrum des Pommiers. Itinéraire à confirmer.
- Cycle piscine : en cours d'organisation à l'inspection, en attente d'information.
- Fête de l'école : 14 juin (projet en cours d'organisation).

b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

- Liaison grande-section/CP : en cours d'organisation (fin juin, sur des demi-journées). Visite de l'école par les GS, en plusieurs groupes, atelier jeux collectifs et lecture par les CP aux élèves de GS.
- Liaison CM2/6^{ème} : réunion d'information avec le principal du collège, date non-définie.
+ conseil école-collège en juin (date non-définie).

Un travail a été réalisé en concertation avec les professeurs de collège sur une programmation en sciences.

Une journée de visite sera organisée, la date est à définir. Les élèves assistent à un cours (culture antique, allemand...), visitent le CDI, participent à une course d'orientation et en fin de journée une réunion est organisée avec le proviseur. Les élèves mangent au self le midi.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

PPMS Attentat-intrusion : réalisé le 5 décembre 2023 en présence des représentants de la mairie et de la gendarmerie. L'exercice s'est déroulé sans incident. Bonne réaction des élèves. Le scénario choisi était celui durant lequel les élèves s'enferment dans les classes. Un nouvel exercice est prévu en tenant compte des nouvelles prescriptions de la gendarmerie.

Une sortie est prévue au printemps pour visualiser le point de rencontre dans le cas du scénario « fuite ».

Le 2^{ème} exercice incendie est prévu le 2 avril.

Le PPMS Risques majeurs aura lieu le vendredi 29 mars.

- b) Bilan intermédiaire sur la coopérative scolaire
Solde de 7019 euros en septembre
Solde de 7571 au 21 mars

Entrées :

Participation des parents à la coopérative scolaire : 512 euros

Recette chèque « Marché de Noël » : 440 euros

Photographies scolaires : 850 euros

Sorties :

Sortie cinéma CP : 76 euros

Achat de livres : 497 euros

Une gourde sur laquelle figureront les dessins des enfants sera proposée avant les vacances d'avril.

Des actions pour l'année prochaine sont en cours de construction.

c) Budgets municipaux (en année civile) :

Le budget voté en conseil municipal 9200 euros / an :

- Budget de direction : 200 euros
- Bibliothèque : 600 euros
- Achats divers : 2000 euros

- Fournitures scolaires : 6400 euros
- Papier : 800 euros

+ Investissement : enveloppe de 5000 pour les 2 écoles (selon les demandes)
+ Rased 500 euros/ an pour les 2 écoles

Une protection solaire, pour diminuer la chaleur dans les classes, a été budgétée à 7000 euros environ (stores spéciaux).

IV) Organisation de la rentrée n+1

- a) Point sur les effectifs actuels et prévision pour la rentrée 2024

Effectif actuel : 163 élèves

Année 2024-2025 : 156 élèves

CP : 24

CE1 : 31

CE2 : 36

CM1 : 27

CM2 : 38

MAIRIE

Événement Journée Jeux Olympiques, organisé par la mairie le 03/07, avec soutien du Conseil Départemental :

- activités diverses
- intervention de Cap 33 qui animera des ateliers sportifs
- valorisation des associations du secteur

PARENTS D'ÉLÈVES :

Pas de question de parents à faire remonter.

Fin du conseil d'école : 19h30

Le prochain conseil d'école aura lieu le 25 juin 2024 à 18h15.

Fait à Sauveterre -de-Guyenne, le 21/03/2024

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole
Emmanuelle TOURAILLE

Le Secrétaire de séance : Mme Lopez